

# L'Unité de Prévention des Conduites à Risques

Rattachée à la Direction Centrale de la Sécurité Publique, l'Unité de Prévention des Conduites à Risques (UPCR), composée de cinq Policiers Formateurs Anti Drogue (PFAD), intervient tout au long de l'année scolaire, auprès de collèges et lycées de l'hexagone.

Leurs interventions se déroulent au sein d'un camion aménagé en salle de classe, stationné au cœur de l'établissement, à raison d'une classe par heure de cours.



Les compétences de cette unité recouvrent tant la prévention dans le domaine des stupéfiants que l'ensemble des comportements à risques susceptibles d'entraîner des actes ou des situations de délinquance. Fondé avant tout sur le dialogue, l'intervention de l'U.P.C.R adopte une approche qui s'appuie sur les divers comportements en n'éluant pas le rappel à la loi. Il s'agit avant tout d'apporter des éléments de réflexion aux adolescents afin qu'ils prennent eux-mêmes position face à la drogue et qu'ils soient mieux armés pour faire des choix de vie responsables. A ce titre, différentes problématiques peuvent être abordées : la violence, la responsabilité, la protection sociale, le droit à la santé, les phénomènes de mode, la « culture jeune », la loi, ses fondements et les questions relatives à son application. L'objectif affiché de cette structure est de participer activement avec les services locaux au désamorçage de situations à risques et au renforcement des dispositifs déjà existants.

Du 14 au 25 septembre 2009, l'unité sera implantée auprès des établissements suivants :

- Lycée et collège Auguste Renoir
- Lycée et collège Léonard Limosin
- Collège Albert Calmette
- Lycée Suzanne Valadon
- Collège Jean Rebier
- Collège Bernard de Ventadour
- Collège Anatole France
- Lycée Saint Exupéry

sans oublier les établissements privés sous contrat dont les délégués des élèves seront privilégiés.

Une action de communication sera programmée le premier jour d'intervention de l'unité de prévention, au sein du collège et lycée Auguste Renoir, en présence de Madame le Préfet de Région, Préfet de la Haute-Vienne, Monsieur le Directeur de Cabinet, Chef de Projet MILDT, Madame le Recteur de l'Académie de Limoges, Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Vienne et Madame le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne. A cette occasion, sera annoncé le lancement de la seconde action.